

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Marie Diament, Mme Hélène Roussel, M. Claude Caron et M. Vincent More

Sont absent(e)s : Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19h32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-075

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-076

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

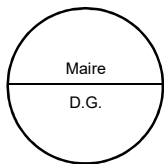
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

- M. Vincent More invite tous les bénévoles à venir fêter leur excellente implication communautaire lors d'un 5@7 ce vendredi 8 avril dès 17 h 30.
- M. Vincent More relate les dernières avancées de la démarche « Portageons notre milieu » et invite l'assemblée à y participer. Quelques 34 personnes ont participé à la dernière rencontre publique, alors que les prochaines rencontres publiques se feront le samedi 28 mai et 31 mai.
- M. Vincent More informe que le projet d'*Affichage municipal* avance bien. La Municipalité va donc procéder, réviser l'affichage municipal de fond en comble et pallier à ce manque comme prévu dans le PTI.

6. Information des Conseiller(ère)s

- Mme Hélène Roussel mentionne que le concert de la chorale, organisé par Patrimoine et Culture du Portage, a été un vif succès et que l'évènement a fait salle comble. Or, Patrimoine et Culture du Portage entend bien poursuivre dans cette optique et organiser un autre concert le 14 mai prochain à l'Église de Notre-Dame-du-Portage.



ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Abandon du projet de règlement concernant le projet de camping

ATTENDU QUE la Municipalité tient à faire le bilan sur le projet de camping du promoteur, M. Nicolas Raymond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prend conscience qu'elle a mésestimé les enjeux du secteur des Îles;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'était pas suffisamment avancé ou mal amené pour s'assurer de répondre adéquatement aux questions des citoyens;

ATTENDU QUE le Conseil soutient toutefois sa vision d'aménagement et de développement pour le village, un village de villégiature, de tourisme, intéressant pour y vivre, et qu'il ne se résout pas au maintien du statu quo ou à l'acceptation de n'être qu'une « banlieue-dortoir »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'entend toutefois pas à être à l'encontre de la volonté citoyenne et qu'il invite tout le monde à participer à la démarche « Portageons notre milieu » pour alimenter la vision d'aménagement et de développement du village ainsi que des interventions qui devront être faites en conséquence;

ATTENDU QUE le Conseil tient également à indiquer qu'il n'a aucunement prêté le flanc à des conflits d'intérêts dans le cadre du projet de camping et qu'il trouve que les allégations afférentes à l'égard de Mme Marie Diament sont blessantes, malgré qu'elles fassent quelque part partie des risques de faire de la politique municipale;

CONSIDÉRANT QU'en l'occurrence, Mme Marie Diament a suivi toutes les précautions nécessaires en ne participant à aucune délibération en plénière et à aucune décision en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-077

QUE le Conseil abandonne le projet de règlement numéroté 2016-01-350 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 afin de permettre la classe d'usages extensifs dans la zone 13-H ».

8. Prolongation du congé sans solde de l'inspecteur municipal, M. Gaston Lamarre

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement un règlement en vigueur numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par un contrat de travail selon une durée indéterminée avec l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par une entente de congé sans solde jusqu'au 22 avril 2016 avec l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue sur une dernière prolongation de l'entente de congé sans solde à accorder à l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation du congé sans solde se résume comme suit :

	2 ^e Entente	3 ^e Entente
Date d'avis de retour ou de départ	25 mars 2016	25 mai 2016
Date de fin du congé sans solde	22 avril 2016	24 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite entente de congé sans solde, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence sur la Municipalité;

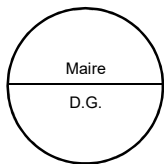
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-078

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer la dernière prolongation de l'entente de congé sans solde de l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre, en ces termes.

9. Prolongation du contrat de l'inspecteur municipal, M. Alexandre Potvin

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement un règlement en vigueur numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par un contrat de travail jusqu'au 20 mai 2016 avec l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Alexandre Potvin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue sur une prolongation du contrat de travail à accorder à l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Alexandre Potvin;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation du contrat de travail se résume comme suit :

	2 ^e Contrat	3 ^e Contrat
Date de fin du contrat de travail	20 mai 2016	26 août 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite prolongation du contrat de travail, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence sur la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-079

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer la prolongation de l'entente du contrat de travail de l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Alexandre Potvin, en ces termes.

10. Rectification des échelles salariales des employés saisonniers

ATTENDU QUE le salaire minimum est amené à changer le 1^{er} mai 2016 au Québec, passant de 10,55 \$/h à 10,75 \$/h;

CONSIDÉRANT QU'il faut une révision des échelles salariales en conséquence, respectant l'exercice de l'équité salariale, l'historique des échelles salariales et les réalités sur le marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements ont un impact négligeable sur le budget de la Municipalité;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du rapport de toutes les échelles salariales des employés saisonniers, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Rousel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-080

QUE le Conseil adopte les échelles salariales des employés saisonniers telles que présentées.

11. Délégation pour l'assemblée annuelle du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent tient son assemblée annuelle le 28 mai prochain à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque, Mme Jacinthe Leblanc, ainsi qu'un(e) représentant(e) municipal(e) sont convoquées à cette assemblée annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-081

QUE le Conseil ne délègue personne cette année et qu'il s'informerait auprès de la responsable de la bibliothèque, Mme Jacinthe Leblanc, concernant la tenue de cette assemblée annuelle du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

12. Délégation pour l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec

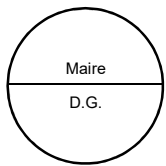
ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des plus beaux villages du Québec tient son assemblée annuelle les 19 et 20 mai prochain à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Hélène Rousel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-082

QUE le Conseil délègue M. Vincent More, maire, pour représenter la Municipalité à cette assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

13. Délégation pour une rencontre publique du Conseil consultatif régional sur les déversements d'hydrocarbures en milieu marin

ATTENDU QUE la Municipalité est visée par les déversements d'hydrocarbures en milieu marin;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à s'informer sur les aléas et les risques qui ont le potentiel d'affecter son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-083

QUE le Conseil délègue M. Claude Caron, conseiller, pour représenter la Municipalité à cette rencontre publique du Conseil consultatif régional sur les déversements d'hydrocarbures.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

14. Demande d'appui de la municipalité de Tadoussac

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac interpelle la municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour l'appuyer dans ces démarches de diversification touristique;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac affronte une vive opposition de la part de la ville de Baie-Comeau et de l'Association des croisières du Saint-Laurent en ce qui concerne son positionnement dans l'industrie touristique et ses projets en rapport avec le développement des croisières-excursions sur le Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac a fait une demande d'appui à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, toutefois les tenants et aboutissants du dossier ne sont pas tous mis en revue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-084

QUE le Conseil considère que cette situation ne concerne pas la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, qu'il lui manque de l'information et qu'il ne souhaite donc pas donner son appui à la municipalité de Tadoussac.

15. Budgets fédéral et provincial vs les projets de la Municipalité

Les gouvernements du Canada et du Québec ont récemment adopté leur budget annuel respectif.

Sur le plan du budget fédéral :

- Un montant de 3,4 milliards, étalé sur cinq ans, sera consacré aux infrastructures sociales, aux installations culturelles et sportives ainsi qu'à la lutte contre l'itinérance. L'Espace villégiature est directement dans la ligne de mire pour ce programme de subvention.
- Des mesures de lutte contre les changements climatiques seront mises à dispositions. L'enveloppe est de 518 millions pour des projets liés à l'adaptation et au renforcement des infrastructures. Est-ce que la lutte à l'érosion côtière en fera partie?
- Le réseau sans fil à large bande sera vraisemblablement amélioré dans le Bas-Saint-Laurent, si on se fie aux démarches faites par les différents intervenants du milieu.

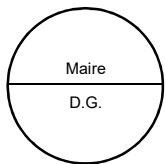
Sur le plan du budget provincial :

- L'allocation d'une enveloppe de 50 millions au Fonds pour le développement du sport et des activités physiques pourrait s'avérer utile.
- La mise en œuvre de la Stratégie numérique, dotée d'un budget de 162 millions sur cinq ans, permettra aux municipalités de toutes tailles de prendre le virage numérique afin de devenir des communautés « intelligentes ». Des possibilités s'offrent à la Municipalité en matière de gestion intégrée des documents (GID), de logiciel de classement et de mise en ligne.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM)

216, rte de la Montagne – dérogation mineure sur un îlot déstructuré

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la construction d'une maison sur une partie de terrain restreinte, en îlot déstructuré, sans aucune marge de recul arrière et latérale;

CONSIDÉRANT QUE le terrain agricole devra très probablement être acquis par la requérante pour éviter les conflits d'usage entre l'activité agricole et la maison;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait s'assurer qu'une installation septique et un puits pourront coexister avec les activités agricoles et l'enclavement en haut du talus;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'une résidence à cet endroit ne représente pas de problèmes sérieux du point de vue urbanistique;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence de l'autorisation d'une dérogation mineure qui annulerait les marges de recul arrière et latérale pourrait entraîner des conséquences sur les demandes subséquentes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait davantage d'informations et d'avis professionnels pour que le CCU soit à l'aise pour prendre une décision sur la faisabilité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'attendre que le projet ait davantage de réponses à offrir avant de se prononcer sur la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-085

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure en autant que le projet se conforme à l'ensemble de la réglementation, comme il se doit (ouvrage de captage des eaux, fosse septique, distance séparatrice, etc.).

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

283, rte du Fleuve – construction d'un balcon et rénovations diverses

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un nouveau balcon de 16'X12', avec une porte-patio, à partir d'une ouverture déjà existante. La demande consiste également en la rénovation de plusieurs éléments : changement du revêtement de toiture de la maison, changement des vitres thermos 20,5"X52" dans la verrière, réparation du balcon avant et peinture de couleur grise en Texnov, retrait des auvents à l'avant de la maison et ajout d'une bande « Smart » dans les pignons avant de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE le balcon ne sera pas visible de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des rénovations s'harmonise avec l'architecture de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter ces rénovations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-086

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

335, rte du Fleuve – remplacement du revêtement de toiture

ATTENDU QUE la demande consiste à changer le revêtement de la toiture du cabanon et de la maison par de la tôle à baguettes de type *Prestige*, de couleur bleu ardoise ou crépuscule;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de tôle sera plus durable et qu'il s'harmonisera mieux à l'architecture de la maison;

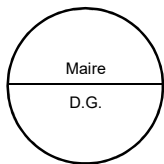
CONSIDÉRANT QUE la couleur est bien intégrée à celle de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le remplacement du revêtement de la toiture du cabanon et de la maison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-087

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

465, rte du Fleuve – remplacement d'un cabanon

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le cabanon actuel par un nouveau cabanon en bois, à toit quasi plat, d'une hauteur de 11' et d'une superficie de 40m²;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement et sa couleur seront les mêmes que la maison;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre emplacement n'est disponible pour le cabanon et qu'il respecte la vue des voisins en n'excédant pas la hauteur du cabanon existant;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le remplacement du cabanon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-088

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

Révision du calendrier du CCU

ATTENDU QUE le Conseil établit le calendrier des dates de remise des documents et de réunion du CCU chaque année, mais qu'une révision s'impose afin de permettre un délai de traitement davantage rapproché entre la date de dépôt des demandes et la décision du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces dates sont déterminées en fonction du calendrier des séances ordinaires du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter les dates proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par Mme Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2016-04-089

QUE le Conseil adopte le calendrier des dates de remise des documents et de réunion au CCU pour le restant de l'année 2016 :

Dates de remise des documents

Vendredi le 1 avril 2016
Vendredi le 29 avril 2016
Lundi le 6 juin 2016
Lundi le 20 juin 2016
Lundi le 18 juillet 2016
Lundi le 22 août 2016
Lundi le 19 septembre 2016
Lundi le 17 octobre 2016
Lundi le 21 novembre 2016

Dates de réunion du CCU

Mardi le 12 avril 2016 à 19h30
Mardi le 10 mai 2016 à 19h30
Mardi le 14 juin 2016 à 19h30
Mardi le 28 juin 2016 à 19h30
Mardi le 26 juillet 2016 à 19h30
Mardi le 30 août 2016 à 19h30
Mardi le 27 septembre 2016 à 19h30
Mardi le 25 octobre 2016 à 19h30
Mardi le 29 novembre 2016 à 19h30

17. 631, rte de la Montagne – démolition de la Maison Michaud

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier la résolution 2015-12-283 afin de permettre la démolition du bâtiment principal actuel, mais d'interdire toute nouvelle construction tant et aussi longtemps que le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale ne sera pas applicable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recommande fortement la récupération des matériaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est très intéressée à récupérer les fenêtres du bâtiment principal pour la future construction de son bâtiment de service qui sera localisé à côté de l'École de l'Anse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

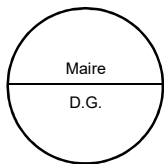
2016-04-090

QUE le Conseil :

- accepte que le demandeur procède à la démolition de la Maison Michaud et lui recommande fortement de faire en sorte que les matériaux soient récupérés;
- accepte que le demandeur soumette un projet de construction d'un bâtiment lorsqu'il le désirera en autant qu'il se conforme au règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale comme s'il en était déjà partie prenante.

18. Demande de changement de règlement pour le système Bionest

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier la réglementation afin de permettre l'implantation de système Bionest sur le territoire de la Municipalité;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de donner suite à cette demande pour l'instant, car elle a déjà plusieurs projets de modification réglementaire en cours et qu'elle n'est pas en mesure d'en ajouter un autre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-091

QUE le Conseil reconsidèrera cette demande de modification réglementaire comme projet éventuel à faire lors de l'adoption de son plan d'action annuel, de son programme triennal d'immobilisations et son budget municipal en décembre 2016.

19. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur la construction

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Emmanuelle Garnaud pour l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement sur la construction pour enlever toutes les références au Code national du bâtiment (CNB) et aux normes ACNOR, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

20. Dossier du 617, route du Fleuve – propriété de Mme Michèle Roy

ATTENDU QUE la MRC de RDL a fait une demande de reconsidération dans le litige impliquant le 617, rte du Fleuve – propriété de Mme Michèle Roy;

ATTENDU QUE le Conseil ne bénéficiait pas de l'argumentaire de la MRC de RDL lors de la résolution 2016-03-055 du 3 mars dernier;

ATTENDU QUE la MRC de RDL va faire appliquer son règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et que l'avenue de la cour supérieure semble être devenue nécessaire pour régulariser ce dossier;

ATTENDU QUE la MRC de RDL demande à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage d'être codemanderesse dans cette poursuite, car l'agrandissement du bâtiment principal du 617, route du Fleuve, contrevient à la fois au règlement de zonage de la Municipalité (marge de recul) et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-092

QUE le Conseil ne souhaite pas être codemanderesse dans cette affaire, car les arguments sont suffisants pour que la MRC de RDL puisse régulariser le cas sans que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en soit partie prenante.

21. Parc de l'Anse – établissement d'une servitude pour le gouvernement du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition de l'immeuble identifié par le lot 4 530 746 du cadastre du Québec appartenant au gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité s'était engagée à revoir les servitudes dudit lot avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) selon leurs conditions et spécifications;

ATTENDU QUE la demande consiste à établir une servitude de drainage souterrain et non construction ainsi qu'une renonciation partielle à une servitude de drainage sur une partie dudit lot;

ATTENDU QUE la servitude est offerte à titre gratuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-093

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer l'acte notarié pour l'établissement de la servitude de drainage et de non construction (parcelle 1) ainsi que la renonciation partielle à une servitude de drainage (parcelle 2) sur l'immeuble identifié par le lot 4 530 746 du cadastre du Québec.

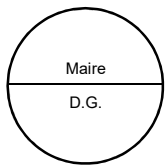
22. Parc des Îles – acquisition des jeux

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'aménagement du parc des Îles ce printemps;

ATTENDU QUE la Municipalité a considéré plusieurs modules de jeux avec plusieurs entreprises différentes afin d'avoir les meilleurs items au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des demandes à plusieurs soumissionnaires et qu'elle a obtenu plusieurs soumissions pour comparer les prix et les items sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 17 234,00 \$ + taxes pour la tyrolienne de Tessier Récréo-Parc inc. est satisfaisante;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 29 188,00 \$ + taxes pour plusieurs modules de jeux des Équipements Récréatifs Jambette inc. est satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-094

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire l'acquisition des modules de jeux identifiés chez Équipements Récréatifs Jambette inc. et Tessier Récréo-Parc inc. selon ces termes.

23. Suivi sur « Portageons notre milieu », démarche du Programme particulier en urbanisme

La démarche « Portageons notre milieu » suit son cours. Il y a eu, encore une fois, une forte participation de 35 personnes lors de la deuxième rencontre publique du 29 mars dernier.

Le comité de co-crédation a été officialisé, il est constitué de 16 personnes en essayant de respecter les critères de répartition tels que le genre, l'âge, la représentation de la famille et l'implication communautaire.

Il est important de mentionner qu'aucune décision n'est encore prise et que le compte-rendu envoyé à toute la population consiste seulement à les tenir informés de l'évolution de la démarche participative. Toutes les aspirations citoyennes sont considérées pour l'instant, même si des choix devront nécessairement se faire en temps et lieu. Ce qui signifie également toute l'importance de prendre part à cette démarche parce qu'ultimement les décisions seront prises en considération de la démarche « Portageons notre milieu ». Vous êtes donc conviés à y prendre part les 28 mai et 31 mai prochain.

24. Suivi sur l'Espace villégiature – plan de financement

La Municipalité a essuyé des refus en ce qui concerne ses demandes de financement en lien avec le projet d'Espace villégiature (Stratégie maritime – volet tourisme et Programme d'aide au projet touristique). D'autres démarches sont par contre entamées pour y pallier.

Le Conseil tient aussi à redire que le projet ne sera pas réalisé tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas satisfait du financement obtenu.

25. Suivi sur l'affichage municipal – élaboration d'un concept

Le comité du projet d'affichage municipal avance bien ce dossier. Le concepteur, M. Mathieu Lemieux, a présenté une proposition vraiment intéressante au comité afin de réaliser ce projet sur quelques années, comme il était prévu dans le programme triennal d'immobilisations (PTI).

Il y aura donc quelques panneaux d'affichage installés d'ici la fin de l'année. Une rencontre avec les représentants des auberges, restaurants, gîtes, etc. est prévue afin de valider l'intérêt de ces commerces à s'afficher à titre payant.

Les panneaux d'affichage sont estimés à 3 000 \$ à 4 000 \$ par panneau.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26. Suivi sur la subvention Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA)

La Municipalité a obtenu une subvention de 5 633 \$ dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA). Les deux projets majeurs faisant partie de cette demande de subvention, soit le court métrage sur l'implication des aînés et les capsules publicitaires n'ont pas été retenues, alors que les projets de bingo, de club de lecture et de yoga adapté ont été retenus.

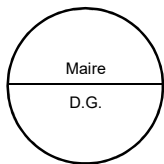
Par cette initiative, la Municipalité va acquérir du matériel et des équipements, tel qu'un ordinateur portable, des tapis de sol et des liseuses informatiques.

27. Embauche des employés saisonniers – camp de jour et piscine municipale

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin de 1 animateurs/animateuses pour le camp de jour et de 9 à 10 membres pour le personnel de la piscine municipale;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-095

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévu par le règlement afférent :

Camp de jour

- Jessie Bergeron, animatrice

Piscine municipale

- Jean-Marc Vézina, sauveteur
- Clara Bernard, sauveteure
- Frédéric Gagnon, sauveteur
- Claudy Massé, sauveteure
- Anne-Sophie Czech, sauveteure
- Audrey-Anne Caron, assistante sauveteure
- Justine Czech, assistante sauveteure
- Charles-Olivier Laroche, assistant sauveteur
- François Michaud-Belzile, sauveteur (à confirmer)
- Emmanuelle Gagnon, assistante-sauveteure remplaçante

28. Suivi sur le Chalet des sports

La période d'ouverture du Chalet des sports s'est terminée le dimanche 27 mars, après 14 semaines d'activités, soit deux de plus que l'année dernière. En fin de saison, la température nous a permis d'ouvrir les samedis et les dimanches après-midi pour la glissade. Cependant, après cette date, un redoux était prévu et les conditions de glisse étaient moins intéressantes et brisaient nos enveloppes pour les chambres à air. Les sentiers de ski de fond devraient être accessibles jusqu'à la fin mars début avril pour des conditions de ski de printemps. Le marquage a cependant été arrêté dans la semaine du 20 mars.

En cette fin de saison, le responsable du Chalet des sports travaille sur le rapport final de la saison en collaboration avec la coordonnatrice des loisirs. Déjà, nous sommes en mesure de dire que près de 3 000 personnes sont venues en 2015-2016 comparativement à 1 700 personnes en 2014-2015. L'accessibilité à notre infrastructure avec l'instauration de la gratuité a fait tout un changement en frais d'achalandage.

On dénombre également 22 membres privilèges pour la saison 2015-2016. C'est un très bon début dans les nombreuses étapes de mise en place du plan de promotion.

29. Suivi sur la semaine de relâche

La programmation de la semaine de relâche s'est déroulée du 7 au 11 mars, huit à quinze jeunes étaient présents tous les jours. Le service d'animation débutait à 7h30, pour se terminer à 17h00.

Deux sorties ont eu lieu à Rivière-du-Loup soit Jeux gonflables et Disco-patin cinéma/piscine. Un spécialiste est également venu au camp de jour pour réaliser une activité de Club des débrouillards.

Ce service a été fort apprécié des parents et des jeunes. Il était presque nécessaire puisque le service de garde de l'école primaire n'offrait aucun service durant cette semaine.

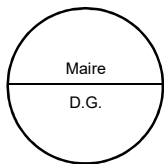
Les infrastructures du Chalet des sports ont fortement été utilisées et appréciées par tous. L'endroit était idéal pour la tenue de ce programme.

En ce qui concerne le Chalet des sports, nous avons eu la chance d'ouvrir la glissade pratiquement toute la semaine. L'intérêt des gens était présent, car nous avons eu un bon taux de participation au courant de ces journées d'ouverture. Puisque la patinoire n'était pas accessible, l'horaire d'ouverture était de 13 h à 17 h, seulement pour la glissade.

Le coût net du programme est d'environ 1 715 \$ pour un budget de 2 000 \$.

30. Programmation estivale « Le pays des merveilles »

La programmation estivale est en cours d'élaboration et sera envoyée à l'impression la semaine du 17 avril. Le produit fini devrait être reçu vers la fin du mois pour ensuite être distribué aux citoyens. Tout comme l'été dernier, la programmation comprendra : Camp de jour, soccer, tennis, piscine, activités de l'École de l'Anse, babillard d'activités récréatives et culturelles et les commanditaires des parcs municipaux.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

Le thème de cet été, qui sera exploité principalement au Camp de jour, est « Le Pays des MER-VEILLES ».

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

31. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur le 911

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Hélène Roussel pour l'adoption ultérieure d'un règlement remplaçant le règlement sur le centre d'appel d'urgence 911, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

32. Programme PISRMM – analyse des données d'accidents à la Municipalité

La Municipalité a reçu le rapport pour le programme PISRMM et que les principales problématiques identifiées concernant l'intersection de la côte de la Mer et de la rue des Îles, le 2e rang et le tronçon de la côte de la Mer entre l'autoroute 20 et l'intersection chemin du Lac et chemin Fraserville.

La Municipalité prend déjà acte de ses problématiques et entend y apporter des correctifs aussitôt que possible.

33. Bilan annuel de Transport Vas-Y inc. – volets collectif et adapté

Le bilan des déplacements fait par Transport Vas-Y s'établit comme suit :

- durant la période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014, Transport Vas-Y a voyagé 358 personnes;
- durant la période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015, Transport Vas-Y a voyagé 82 personnes.

Le nombre d'usagers à Notre-Dame-du-Portage est estimé à 2 personnes (volet adapté) et 21 personnes (volet collectif) respectivement.

La forte variation entre 2014 et 2015 s'explique presque à elle seule par l'utilisation de 266 déplacements faits par Mme Claire Lacombe.

Un effort de promotion du service doit se faire continuellement pour susciter les gens à s'en prémunir.

34. Acquisition d'une remorque (trailer-dumper)

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'acquisition d'une remorque (trailer-dumper) dans son programme triennal d'immobilisations (PTI);

ATTENDU QUE selon les soumissions reçues, il y a lieu d'ajuster le budget alloué de 5 000 \$ à 6 000 \$ pour ce projet;

ATTENDU QUE le Conseil affecte 1 000 \$ supplémentaire de l'excédent accumulé et non-affecté pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-096

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à acquérir une remorque selon ces termes.

35. Octroi du contrat de marquages ponctuels

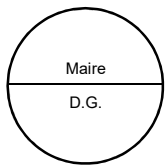
ATTENDU QUE la Municipalité procède au marquage des rues et autres emplacements régulièrement;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 9 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Lignes Maska inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 2 248,50 \$ + taxes;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-097

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de marquages ponctuels entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Lignes Maska inc. selon ces termes.

36. Octroi du contrat de bordures d'asphalte

ATTENDU QUE la Municipalité a deux projets pour améliorer le drainage de ses rues en érigeant, entre autres, des bordures d'asphalte (l'un est sur la côte de la Mer et l'autre est sur la côte de l'Église);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Cabano Itée est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 14 334,00 + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-098

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de bordures d'asphalte entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Pavage Cabano Itée selon ces termes.

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

37. Demande de contribution du Fonds de dépannage PARICI / camp de vacances

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution du Fonds de dépannage PARICI / camp de vacances pour permettre aux jeunes issus de famille précaire à participer à un camp de vacances;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde pas avec la politique en place et que le Conseil désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-099

QUE le Conseil attribue 150 \$ au du Fonds de dépannage PARICI / camp de vacances.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

38. Dépôt des deux états financiers comparatifs – mars 2016

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

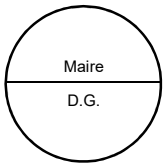
39. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – mars 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-04-0100

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 128 581,12 \$.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

40. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurrées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Zone industrielle – M. Damien April se demande où en est le processus de constitution d'une zone industrielle. M. Vincent More indique qu'on en est encore au point de la décision de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Une décision est attendue au printemps, donc d'ici fin juin. Par la suite, la réalisation du projet doit rencontrer les exigences du MAMOT et de la MRC de RDL. La réalisation du projet avant l'année 2017 est donc impossible.
- Hangar forestier – Mme Diane Caron se demande quand et où aura lieu la prochaine assemblée publique aux fins de consultation pour l'adoption du règlement sur les hangars forestiers dans les zones 20-H et 30-H. M. Louis Breton lui indique que ça sera probablement lors de la prochaine séance du conseil en mai.
- Camping et station-service – M. Frédéric Lavoie qu'est-ce qu'il advient du deuxième emplacement qui avait été considéré pour le camping et quelles sont les informations concernant un soi-disant projet de station-service. M. Louis Breton lui indique qu'il n'y a plus de projet de camping pour l'instant et que les allusions sur l'implantation d'une station-service à Notre-Dame-du-Portage ne sont pas fondées car il n'y a aucun projet de ce genre sur la table.
- Sécurité routière – M. Frédéric Lavoie mentionne que la diminution de la vitesse permise sur la côte de la Mer et la reconfiguration de l'intersection de la rue des Îles et de la côte de la Mer seraient à considérer pour régler la problématique de sécurité routière à cette place.

41. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21 h 06.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier